



# **Réunion de présentation de l'appel à projets « Lutter contre les violences faites aux femmes – Favoriser l'inclusion sociale des victimes »**

**DREETS PACA - Service Europe**

**Le 29 novembre 2022**

# Plan de présentation

## Présentation de l'appel à projets

- Contexte
- Actions visées
- Données financières et critères de sélection
- Plan de financement

## Comment faire aboutir votre demande de subvention ?

- La vie d'un dossier
- Ma Démarche FSE+
- Les obligations de publicité

## Temps d'échange

- A vos questions ...

# LE PROGRAMME NATIONAL FSE+

## Les Priorités centrales: Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences



### Priorité 1

**Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus**

- OS H: Inclusion active vers l'emploi
- OS L: Lutte contre la pauvreté et l'exclusion



### Priorité 2

Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative

- OS A: Accès à l'emploi
- OS F: Education et formation initiale

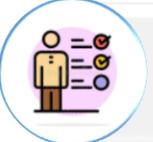


### Priorité 3

Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation et de formation pour mieux accompagner les mutations économiques

- OS G: Formation et compétences
- OS F: Qualité du système éducatif et de formation

## Une priorité 1 ouverte aux actions sociales, au-delà de l'inclusion active

	<b>1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus</b>	107,5 M d'€
	2. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative	34,5 M d'€
	3. Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques	Aucun financement
	4. Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain	1,840 M d'€
	5. Aide alimentaire et matérielle aux plus démunis	2 M d'€
	6. Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants	4 M d'€

## Contexte: plus précisément



### Les constats

En 2020, 159 400 victimes,  
dont 139 200 femmes,  
victimes de violences au sein  
du couple. En 2021, 122  
femmes sont décédées des  
suites de ces violences.

Région PACA : + 62 %  
d'augmentation des plaintes  
pour violences sexuelles,  
sexistes et conjugales.

Le taux de violences  
intrafamiliales dans la région  
est supérieur à la moyenne  
nationale (+ 9 % en 2020)

### Les avancées

Grenelle des violences  
conjugales : grande cause du  
quinquennat 2017-2022

Déléguée aux droits des  
femmes et à l'égalité.

Dans chaque département  
PACA dispose de 1177 places  
d'hébergement d'urgences  
dédiées aux victimes

### Les besoins recensés

Prise en charge psychologique  
des enfants exposés

Accompagnement global  
individualisé

# Lutte contre les violences faites aux femmes: pourquoi le SE de la DREETS s'y intéresse t-il?



Le sujet avait déjà  
été soumis au titre  
des crédits de la  
réponse au COVID

les statistiques  
locales sont  
inquiétantes

La thématique est  
éligible au titre de  
la priorité 1 – OS L

Elle est compatible  
avec les crédits  
lutte contre la  
pauvreté

Le SE souhaite  
favoriser les AAP  
de niche innovants

Nouveauté

# Périmètre de l'AAP publié



Non retenu par la DGEFP:  
un focus prioritaire sur la  
lutte contre la prostitution  
des mineures et des  
jeunes majeures

Validé: Un AAP globalisé  
sur la lutte contre les  
violences faites aux  
femmes et aux enfants

Les actions: un  
accompagnement à  
l'autonomie, à l'accès aux  
droits, à l'emploi et au  
logement

La formation des  
travailleurs sociaux, le  
repérage des victimes

## Actions visées

Prise en charge et mise à l'abri des victimes :

- Accompagnement pluridisciplinaire : social, judiciaire et juridique
- Prise en charge psychologique et/ou médicale

Soutien, notamment via la formation, des services sociaux ou de prise en charge des victimes

Appui aux campagnes de sensibilisation et de prévention

Actions favorisant l'intégration sociale via un accompagnement individuel personnalisé :

- Accès aux droits, aux soins, au logement
- Accompagnement adapté permettant aux victimes de retrouver l'estime de soi....



Dates de réalisation du projet : du  
01/01/2023 au 31/12/2024

### Public cible

- Personnes victimes de violences de couple et leurs enfants
- Acteurs publics et associations œuvrant contre les violences au sein du couple

# Les données financières et les critères de sélection

**Montant de l'AAP**

**1 000 000 €**

Seuil minimum FSE +

**25 000 €**

Taux maximum FSE

**60 %**



## Critères de sélection liés à la structure

Expérience dans le domaine  
concerné

Capacités financières

Cohérence des moyens  
humains mobilisés pour la  
gestion du projet

Cohérence des actions mises  
en œuvre pour la publicité et  
l'information du projet au vu  
des exigences accrues de la  
programmation

## Critères de sélection liés aux projets

Pertinence et cohérence du  
projet par rapport à l'objectif

Prise en compte des  
caractéristique du territoire

Cohérence des moyens humains  
et matériels mis en œuvre par  
rapport à l'objectif du projet

Caractère innovant de  
l'opération et plus-value

Prise en compte des principes  
horizontaux (égalité femmes  
hommes, absence de  
discrimination et accessibilité  
des personnes handicapées)

## Plan de financement

La mise en œuvre de votre opération peut nécessiter des **dépenses directes** (la dépense n'existerait pas si le projet n'existait pas) mais également générer des **dépenses indirectes**. L'ensemble des dépenses et ressources nécessaires à la mise en œuvre de votre opération constitue  **votre plan de financement**.

Dans une démarche de simplification, il peut comprendre des Options de Coût Simplifié (OCS). L'OCS permet de calculer des dépenses directes ou indirectes par forfait.

Afin de garantir une égalité de traitement entre les candidats, les plans de financements ouverts aux porteurs sont précisés dans l'AAP.

Sur cet AAP, les plans de financement ouverts sont :

DPE\_R/CR40 %

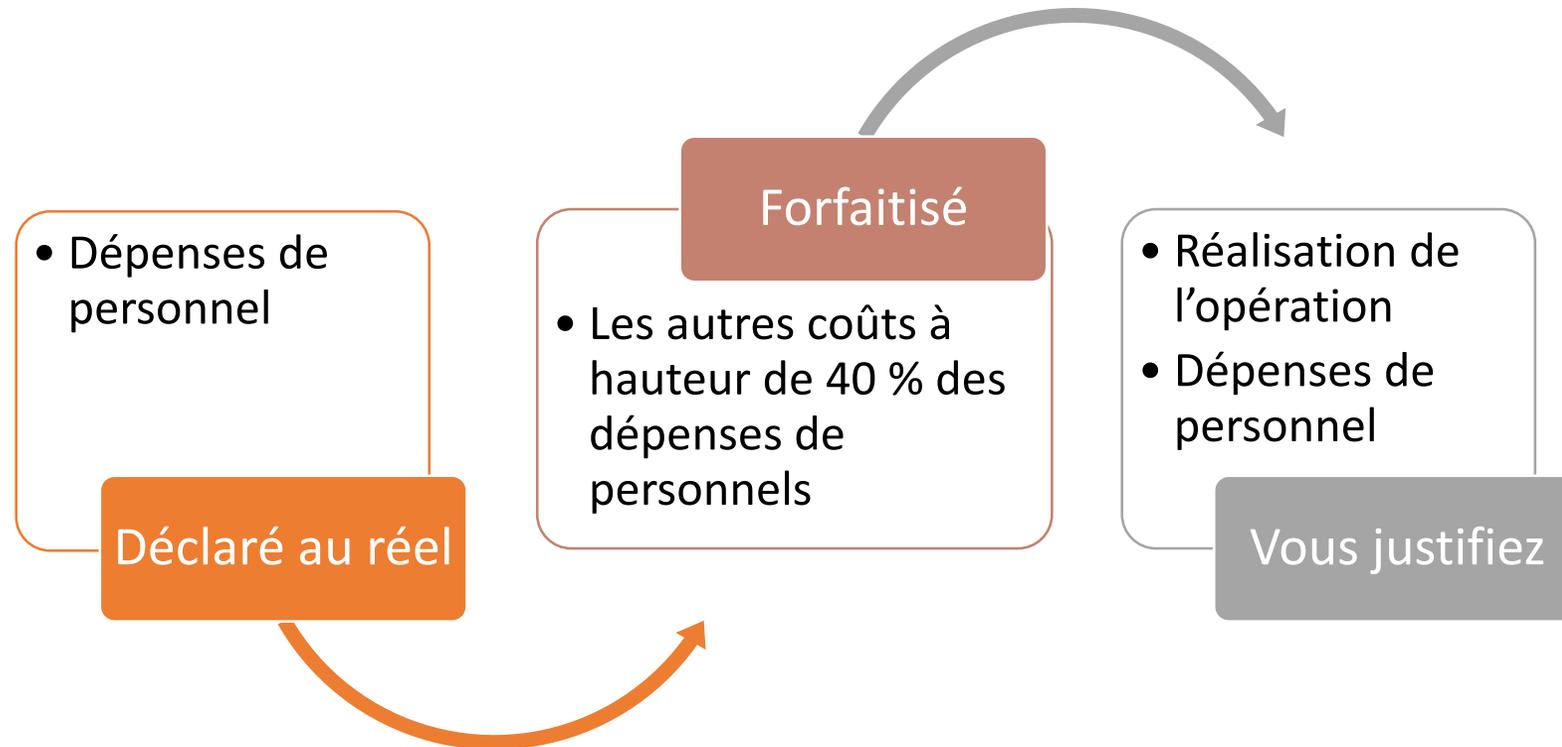
DPF\_R/DPEXT\_R/DPAR\_R/DPE15%

### Point d'attention

Pour les opérations dont le coût total éligible est de moins de 200 K€, le principe suivant devra être respecté : "chaque dépense valorisée dans le plan de financement doit être couverte par une OCS et seules les dépenses servant d'assiette de calcul aux taux forfaitaires peuvent être valorisées au réel". Ceci implique d'opter obligatoirement pour le plan de financement 40 % ou d'exclure toutes autres dépenses que celles de personnel du forfait 15%.

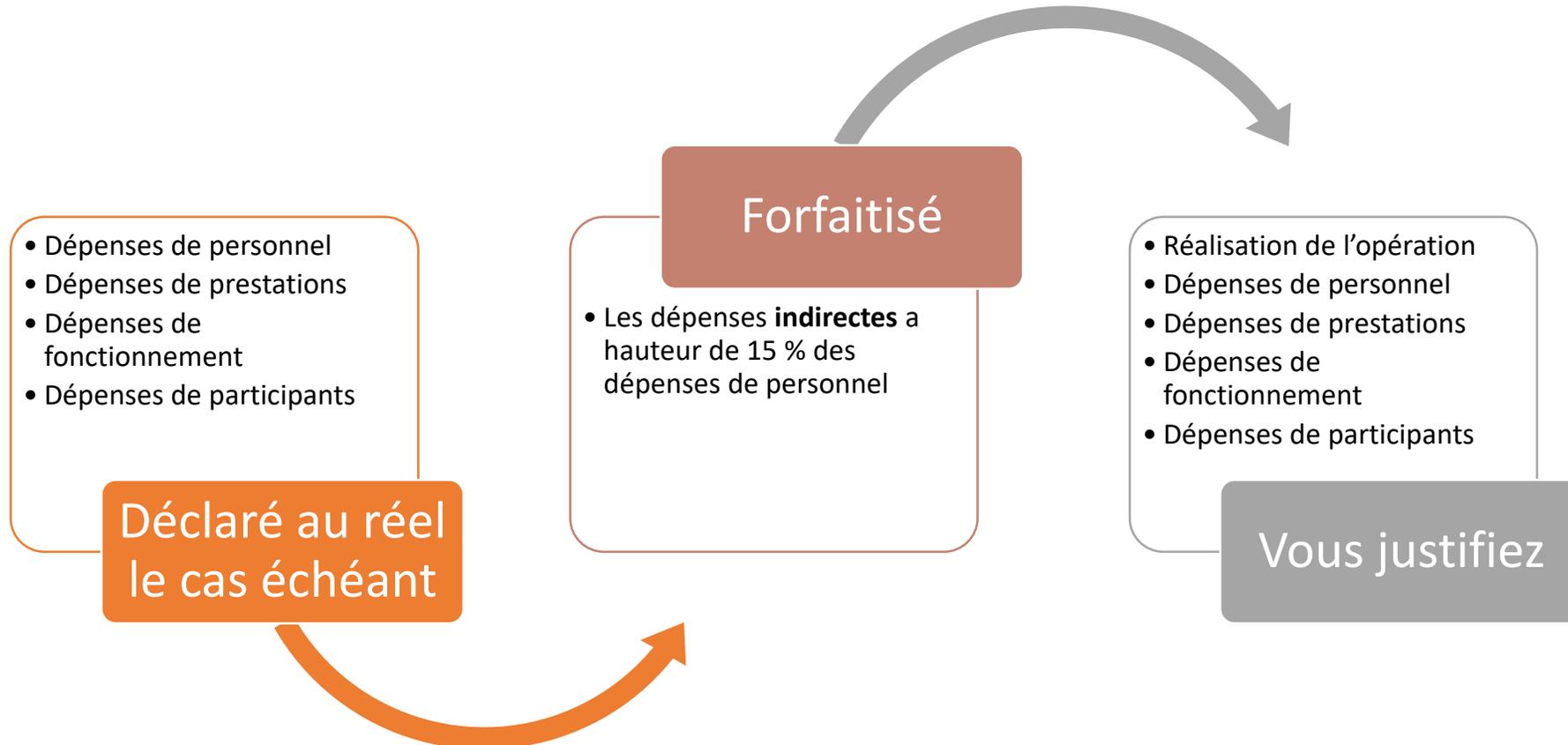
## Comment choisir ?

Votre projet est mis en œuvre majoritairement par des personnels internes  
DPE\_R/CR40%



## Comment choisir ?

Votre projet est mis en œuvre par des personnels internes mais nécessite une part importante de dépenses de prestation et/ou de fonctionnement  
DPE\_R/DPF\_R/DPEXT\_R/DPAR\_R/DPI15 %



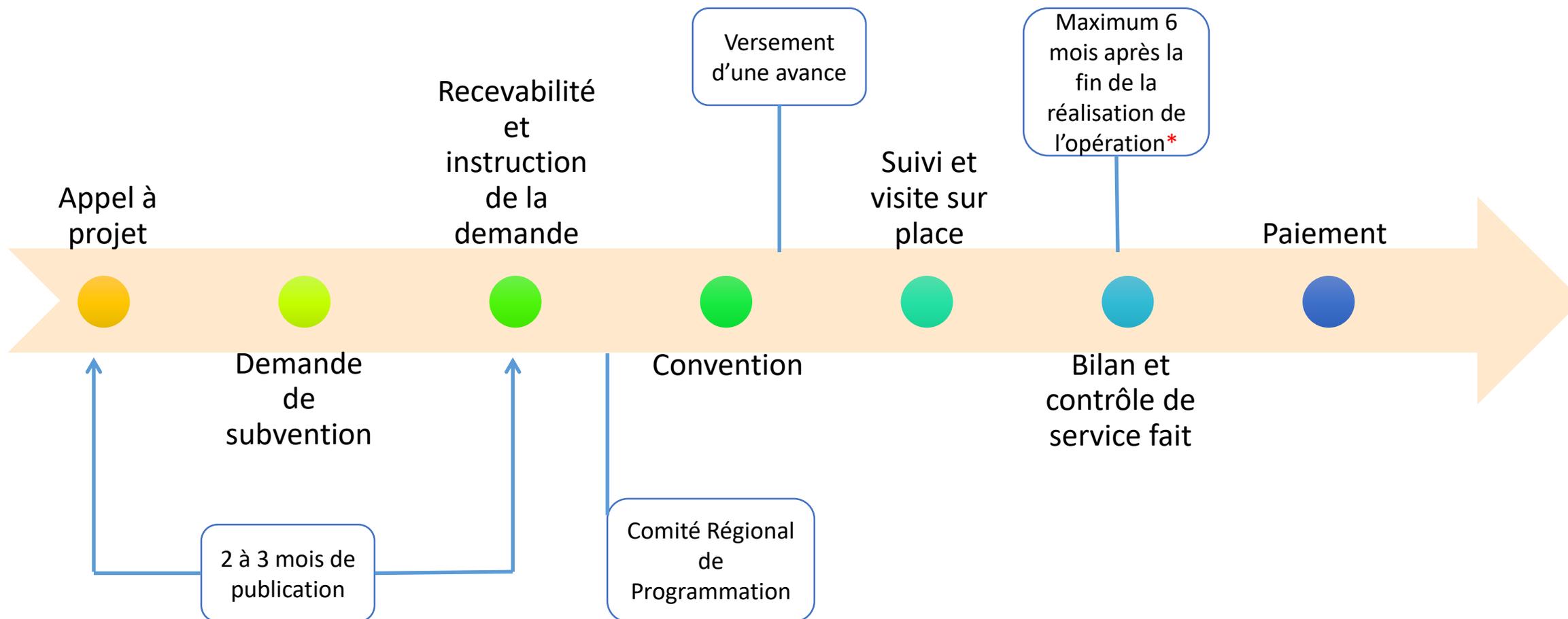


# Comment donner vie à votre demande de subvention ?



**On vous accompagne: les fonds  
européens ce n'est pas compliqué,  
c'est structurant!**

## La vie d'un dossier



\* Pour les opérations pluriannuelles, des bilans intermédiaires pourront être déposés.

# Ma démarche FSE+: un dépôt de dossier entièrement dématérialisé

Opération 202200196

Intitulé de votre opération

Date début: 01/01/2022 Date fin: 31/03/2022

DRÔTES D'ACCES Création - Création de la demande

DEMANDE DE SUBVENTION

ABANDONNER EXPORTER EN PDF En rédaction

Projet

- Contenu et finalité
- Viabilité financière et publicité
- Ressources publiques perçues
- Éligibilité du public

Retour Vers Généralités

Poursuivre vers Plan de financement

## Créer une demande

### Généralités

\* Champ obligatoire

**Programme \***  
Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

**Région administrative \***  
Ile-de-France

**Référence de l'appel à projets \***  
AAP\_test\_4198

**Priorité d'investissement/Objectif spécifique**  
1.h - Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améli

La demande de subvention est composée de 4 onglets:

- Généralités
- Projet
- Plan de financement
- Validation

Pour une bonne compréhension de la demande, dans le sous-onglet « Projet », détailler le plus possible le contenu de l'opération en remplissant avec précision les 4 blocs suivants:   
« Contenu et finalité », « Viabilité financière et publicité »,  
« Ressources publiques » et « Éligibilité du public »

29/11/2022

Une fois cliqué sur **CRÉER UNE OPÉRATION**

Il vous est demandé de renseigner l'onglet « généralités » où vous trouverez l'ensemble des informations obligatoires à renseigner pour pouvoir créer une demande de subvention.



- ❖ La description du projet doit être renseignée de manière synthétique et suffisante dans la limite des caractères disponibles
- ❖ Il faut anticiper les dépôts de demande subvention. Celles-ci doivent être déposées avant la fin de réalisation de l'opération et de la publication de l'appel à projet.

## Ma démarche FSE+

DEMANDE DE SUBVENTION

ABANDONNER EXPORTER EN PDF En rédaction

Plan de financement

Structuration	✓	>
Dépenses directes de personnel		>
Dépenses prévisionnelles		>
Ressources prévisionnelles		>
Synthèse	✓	>

Remplir le plan de financement puis sélectionner un plan de financement (voir diapo 6 à 9)

Les dépenses prévisionnelles déclarées doivent être liées et nécessaires à l'opération cofinancée.

Les dépenses directes de personnel se composent de la rémunération brute chargée des personnels mobilisés pour la mise en œuvre de l'opération. Pour ces dépenses, la rémunération est plafonnée à 95000 euros et le taux d'affectation doit être de 20% ou plus.

signifie que des champs sont incomplets.

Dépenses directes de personnel

Champ(s) Incomplet(s)

Attention, certains champs sont incomplets.

Détaillez vos dépenses de personnel calculées en coût standard unitaire

Année 1 - 2022

REF_LIGNE	Type de CSU	Nom/Fonction	Coût unitaire (1)	Nombre d'unité (2)	Dépenses liées à l'opération (3)=(1)*(2)	Ir
Aucune donnée						
+ AJOUTER UNE LIGNE						
Sous-total					0,00 €	

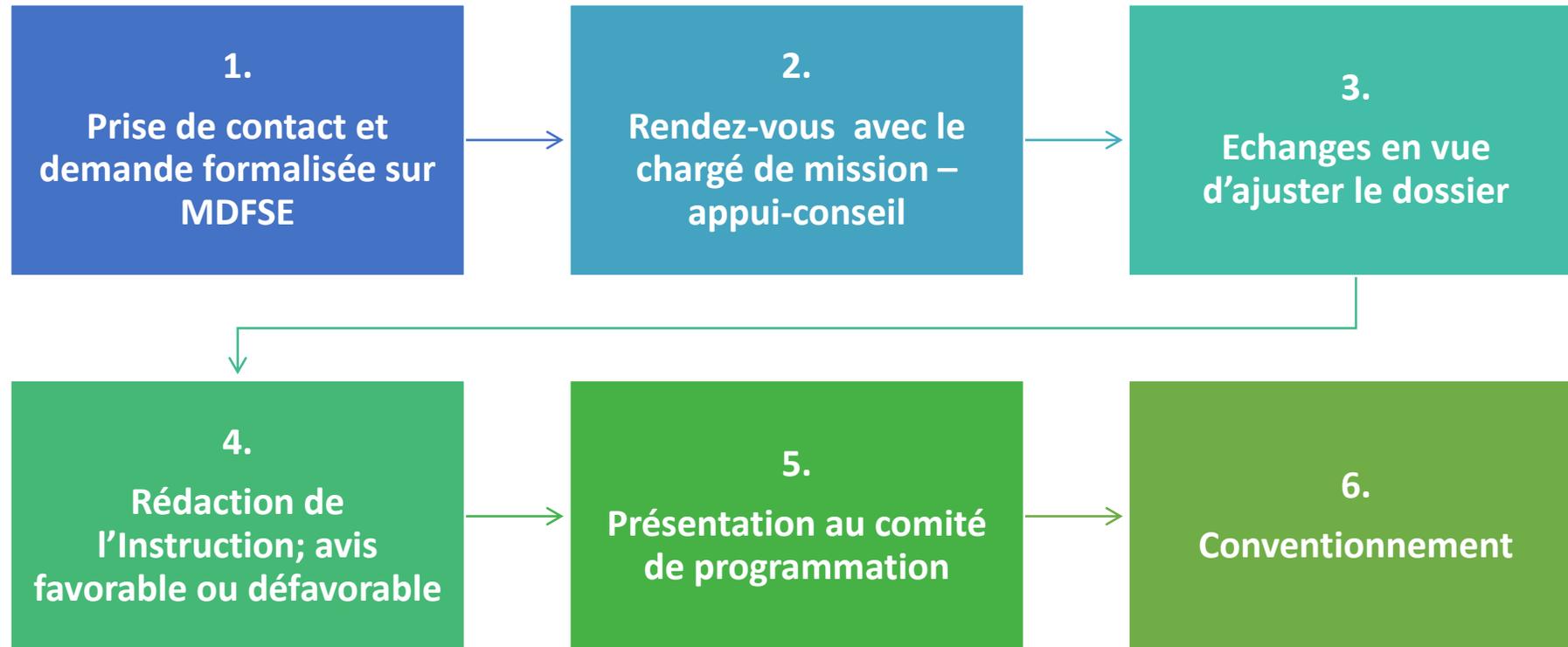
Saisir les informations demandées pour chaque année couverte par votre demande de subvention.

Une fois l'ensemble des champs complétés, transmettez la demande au délégataire pour signature. **Des coordonnées valides sont indispensables pour le processus d'authentification lors de la signature électronique (un sms sera envoyé au signataire).**



L'attestation d'engagement doit être signée par le responsable légal de la structure ou son délégataire. Ce document est obligatoire afin de valider et déposer la demande.

# Un accompagnement personnalisé



# Les indicateurs: le suivi des participants, gage de qualité de l'évaluation future



## règlementation européenne

Renforcement des dispositions en matière de suivi des participants et des actions cofinancées par le FSE



## Objet

Mesurer les progrès réalisés avec des données fiables disponibles en continu afin de pouvoir les agréger aux niveaux français et européen.



## Conséquence

Obligation pour les porteurs de projets de renseigner les données relatives à chaque participant



## Outil

Module de suivi intégré au SI « MDFSE » pour permettre la saisie des informations relatives aux participants directement dans le système d'information, dès leur entrée dans l'action.

# Les pièces justificatives de l'éligibilité: la question de l'anonymat



Attention!: même si le sujet des violences peut être sensible, l'identification de la personne est obligatoire

Une requête concernant l'anonymat des personnes accompagnées nous interdira d'accorder un financement

Cependant, nous nous engageons à une entière confidentialité concernant le recensement des données et l'attitude de l'équipe

En bref: tout accompagnement suppose de sortir de l'anonymat mais tout est mis en place pour respecter les données individuelles

# Types de preuves de réalisation attendues, selon la nature des actions



Diagnostics complets  
des participant(e) s

Preuve de réalisation de  
l'accompagnement  
personnalisé

Actions collectives ou  
partenariat: rdv, PV de  
réunions

Toute preuve d'activité  
des salariés directement  
valorisés dans le plan de  
financement: fiches de  
temps + livrables



Une articulation  
possible avec les crédits  
de la délégation  
régionale aux droits des  
femmes

Il en va de même pour  
la complémentarité  
avec les crédits de la  
stratégie de lutte  
contre la pauvreté

Des passerelles  
possibles à terme avec  
les actions  
d'accompagnement  
vers l'emploi

# Les obligations de publicité

## Objectif principal : rendre visible le soutien de l'Union européenne

1. S'assurer que **les participants sont informés** du soutien de l'opération par l'Union européenne.
2. Apposer sur l'ensemble des supports de communication : **l'emblème et la mention**



Cofinancé par  
l'Union européenne

### Quels sont les supports de communication ?

- **Les sites Internet et les médias sociaux**
- **Les documents** à destination du public et des participants (Feuilles émargement, compte-rendu, support de communication)
- **Les signatures mail**, si le nom de l'opération cofinancée est indiqué
- **Les affiches, panneaux et plaques** : le support à utiliser dépend du coût total éligible de l'opération

<u>&lt; 100 000 €</u>	<u>&gt; 100 000 €</u>	<u>&gt; 10 M d'€</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>• affiche format A3</li></ul> ou <ul style="list-style-type: none"><li>• affiche électronique <u>équivalent</u></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• des plaques</li></ul> ou <ul style="list-style-type: none"><li>• des panneaux d'affichage permanents</li></ul>	Les bénéficiaires doivent organiser une action ou activité de communication et en y associant en temps utile la <b>Commission européenne</b> et <b>l'autorité de gestion responsable</b> .

# Les obligations de publicité

## Une possible sanction financière en cas de non respect des obligations de publicité



Ce que dit  
le règlement (UE) 2021/1060 du  
Parlement européen et du Conseil  
du 24 juin 2021 portant dispositions  
communes, article 50 § 3

« Lorsque le bénéficiaire ne respecte pas les obligations qui lui incombent [...], et qu'aucune action corrective n'a été mise en place, l'autorité de gestion applique des mesures, dans le respect du principe de proportionnalité, en annulant jusqu'à 3 % du soutien octroyé par les Fonds à l'opération concernée. »

## KIT DE PUBLICITE



- Logos et mention Europe
- Polices de caractères autorisées
- Affiches, panneaux, plaques : utiliser le Generator pour les créer [cliquez ICI](#)
- Power Point

- <https://paca.dreets.gouv.fr/Pour-une-bonne-gestion-de-la-subvention>
- [www.fse.gouv.fr](http://www.fse.gouv.fr)

## Les indicateurs

- Définis lors de l'instruction
- Saisie effective dans MDFSE +
- Permettent de mesurer l'impact des projets
- Indicateurs de réalisation : mesure de la mise en œuvre d'une action. Ex : date d'entrée dans l'action, âge, situation de handicap
- Indicateurs de résultat : impact de l'action sur les participants ou la structure. Ex : situation sur le marché du travail à la sortie de l'opération

## Les autres appels à projets qui pourraient vous intéresser

**Favoriser l'égalité  
professionnelle entre les  
femmes et les hommes  
par l'aide à la garde  
d'enfants et l'aide aux  
aidants**

**(P 1 - OS L)**

- Favoriser l'équilibre des temps de vie pour agir sur l'égalité professionnelle
- Faciliter l'accès au service de garde d'enfants pour les familles les plus fragiles
- Favoriser le maintien en emploi des proches aidants

**Organismes  
intermédiaires :  
Appel à projets visant à  
favoriser l'insertion et  
l'inclusion active des  
femmes**

**(P1 – OS H)**

- Actions d'accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi



# Temps d'échanges



Merci d'avoir participé à la réunion et à  
bientôt !